

2023-207



MAIRIE DE SALLES D'ANGLES  
16130  
☎ 05.45.83.71.13  
FAX : 05.45.83.64.00  
Email : [secretariat@sallesdangles.com](mailto:secretariat@sallesdangles.com)

**SUITE FAVORABLE**  
**A UNE DECLARATION PREALABLE**  
**DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

<b>DESCRIPTION DE LA DEMANDE</b>
<b>Dossier déposé le 08/09/2023</b>
<b>Par :</b> Madame SEVERINE BOURGEOIS
<b>Demeurant à :</b> 4 Chemin de Javrezac à la Faiencerie 16100 COGNAC
<b>Pour :</b> Changement de 8 fenêtres et ajout d'un volet roulant intégré à la fenêtre interieur.
<b>Sur un terrain sis à :</b> 91 Rue de la Grande Champagne Cadastré : E601

Référence dossier
N° DP 16359 23 W0023

**Destination :** Changement de menuiseries

**Le Maire :**

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L421-21 à L426-1, et R420-1 et suivants,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 03/11/2008, modifié le 17/12/2012 et révisé le 28/06/2018 et notamment le règlement de la zone UA,

\*\*\*\*\***ARRETE**\*\*\*\*\*

**LES PRESENTS TRAVAUX SONT ACCEPTES POUR LE PROJET DECRIT DANS LA DEMANDE SUSVISEE, SOUS LES RESERVES SUIVANTES :**

\*\*\*\*\*

Conformément à l'article UA. 11 du PLU relatif à l'aspect des ouvertures et des menuiseries, la modification d'ouvertures (fenêtres, portes, portails, porches) en façades extérieures des bâtiments doit respecter l'ordonnancement et les proportions des ouvertures existantes conformes au style originel de la construction.

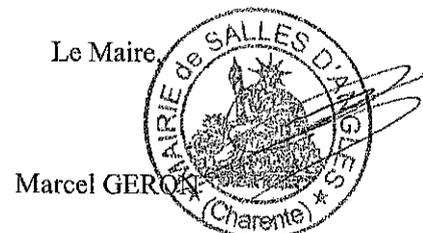
Les couleurs de portes, de volets et de menuiseries de fenêtres respecteront le nuancier indiqué en annexe 1 du Règlement.

Les projets d'aménagement et de restauration doivent maintenir, ou le cas échéant restituer, les menuiseries originelles en aspect bois plein et peint (volets de fenêtres, portes de maisons, portes de garage, portes de portails), en respectant la forme d'origine des ouvertures.

SALLES-D ANGLLES, le 05 Octobre

2023

Le Maire,



Marcel GERON